

**OBJET DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

Les dispositions de l'article 4 des statuts modifiés de la Caisse des Ecoles instituent un Comité composé :

- du Maire, Président de droit ;
- des inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions de Saint-Denis ou leurs représentants ;
- d'un membre désigné par le Préfet ;
- de cinq représentants du Conseil Municipal désignés en son sein ;
- de six représentants des sociétaires enseignants ou parents d'élèves, élus à parité.

Par Délibération n° 08/2-02 en séance du 10 avril 2008, le Conseil Municipal avait désigné cinq délégués de l'assemblée pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles de la Commune de Saint Denis, à savoir :

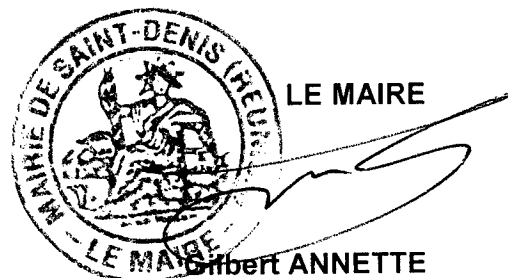
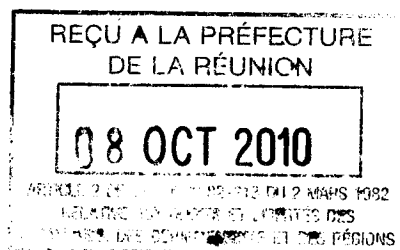
- Brigitte ADAME,
- Hajasoa PICARD,
- Frédéric VARONDIN,
- Gérard FRANCOISE,
- Danielle VICTORIA RETOURNAT.

Il y a lieu aujourd'hui de procéder au remplacement de Madame Brigitte ADAME au sein de cet établissement.

Je vous demande donc :

- de valider le remplacement de Madame Brigitte ADAME au Collège des Elus Municipaux du Comité de la Caisse des Ecoles ;
- de désigner la personne appelée à pourvoir le poste laissé vacant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, Départements et Régions de l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L. 2121-21 (alinéa 4) ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-09 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2 ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(par vote à main levée)**

Valide le remplacement de Madame ADAME Brigitte, au Collège des Elus Municipaux du Comité de la Caisse des Ecoles, par Madame PAULEE Marie-Thérèse.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 OCT 2010



LE MAIRE

Silbert ANNETTE

